

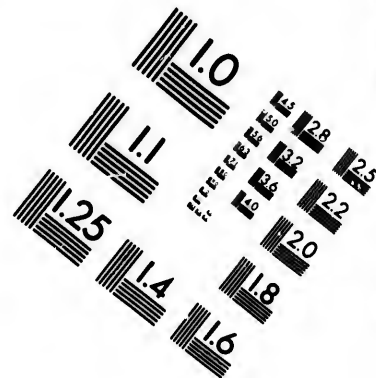
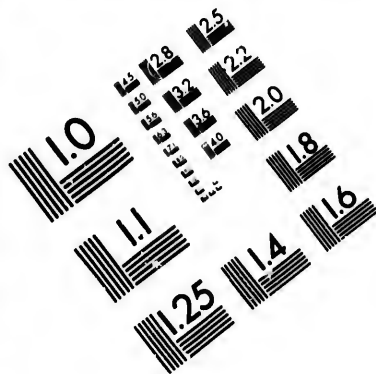
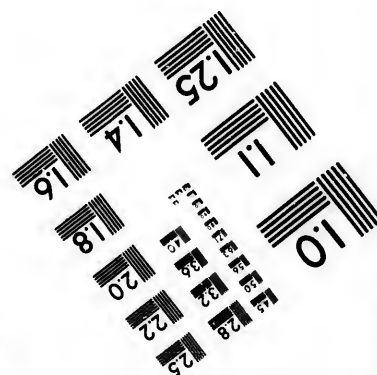
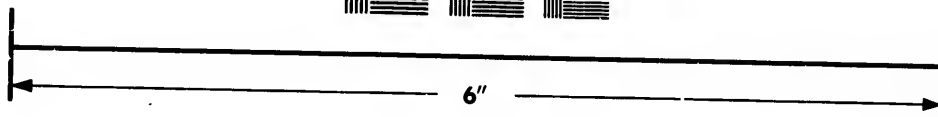
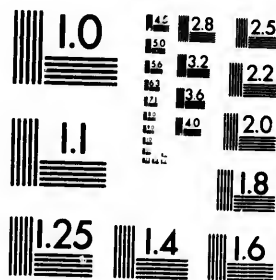


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

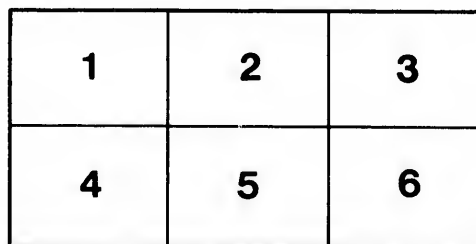
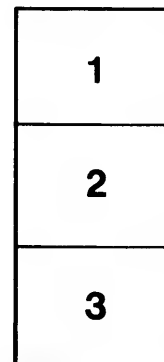
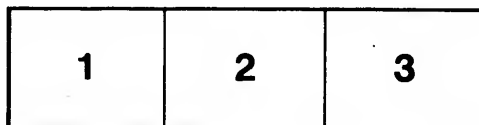
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

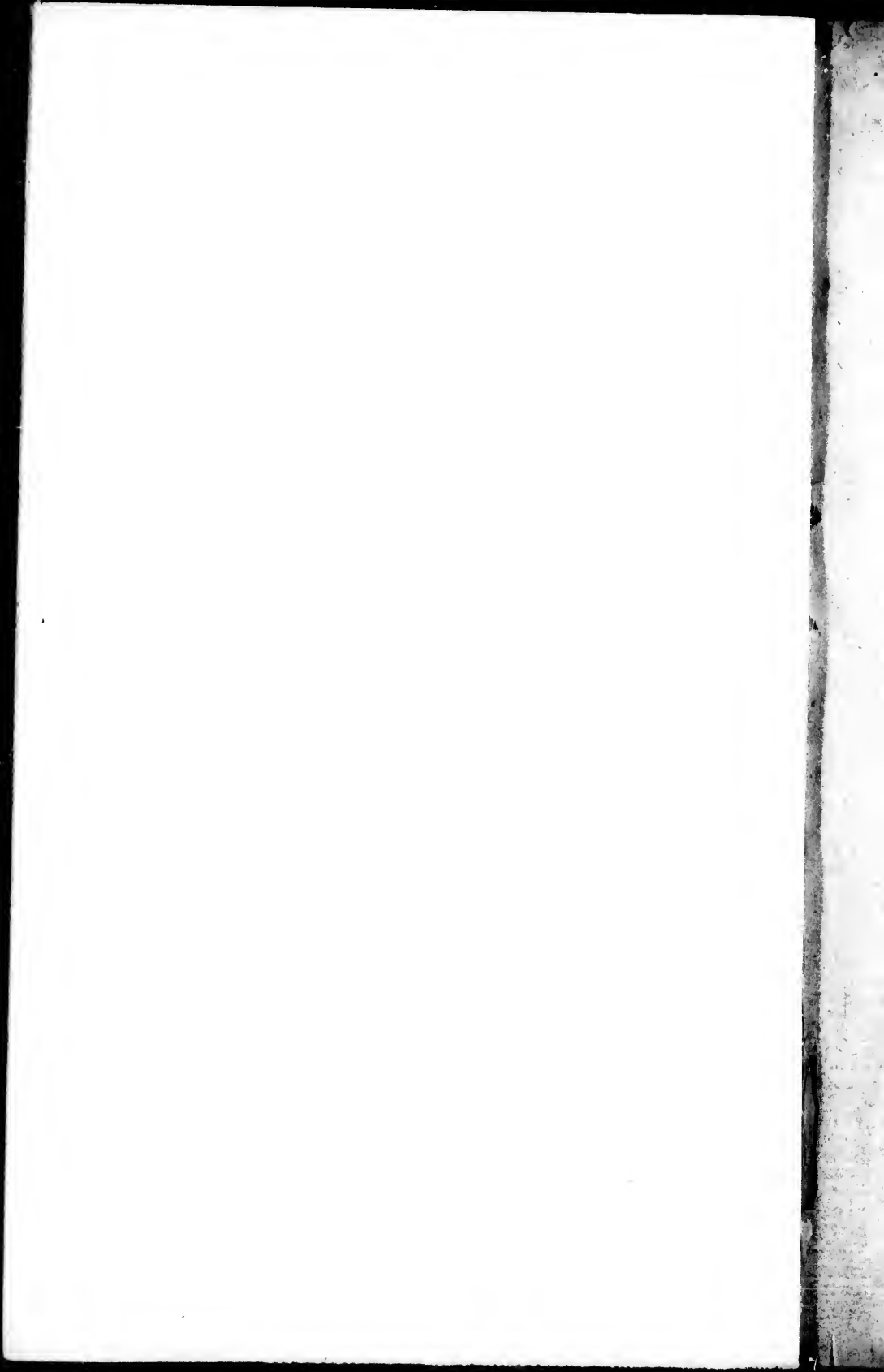
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rata
o

elure,
à



OBSERVATIONS

SUR

LE MÉMOIRE JUSTIFICATIF
DE LA COUR DE LONDRES.

PAR

PIERRE-AUGUSTIN CARON DE BEAUMARCHAIS,

AUXQUELLES ON A JOINT

LES LETTRES

DES

DUCS DE PRASLIN ET CHOISEUL

AU

COMTE DE VERGENNES,

Avec la Réponse du dernier ;

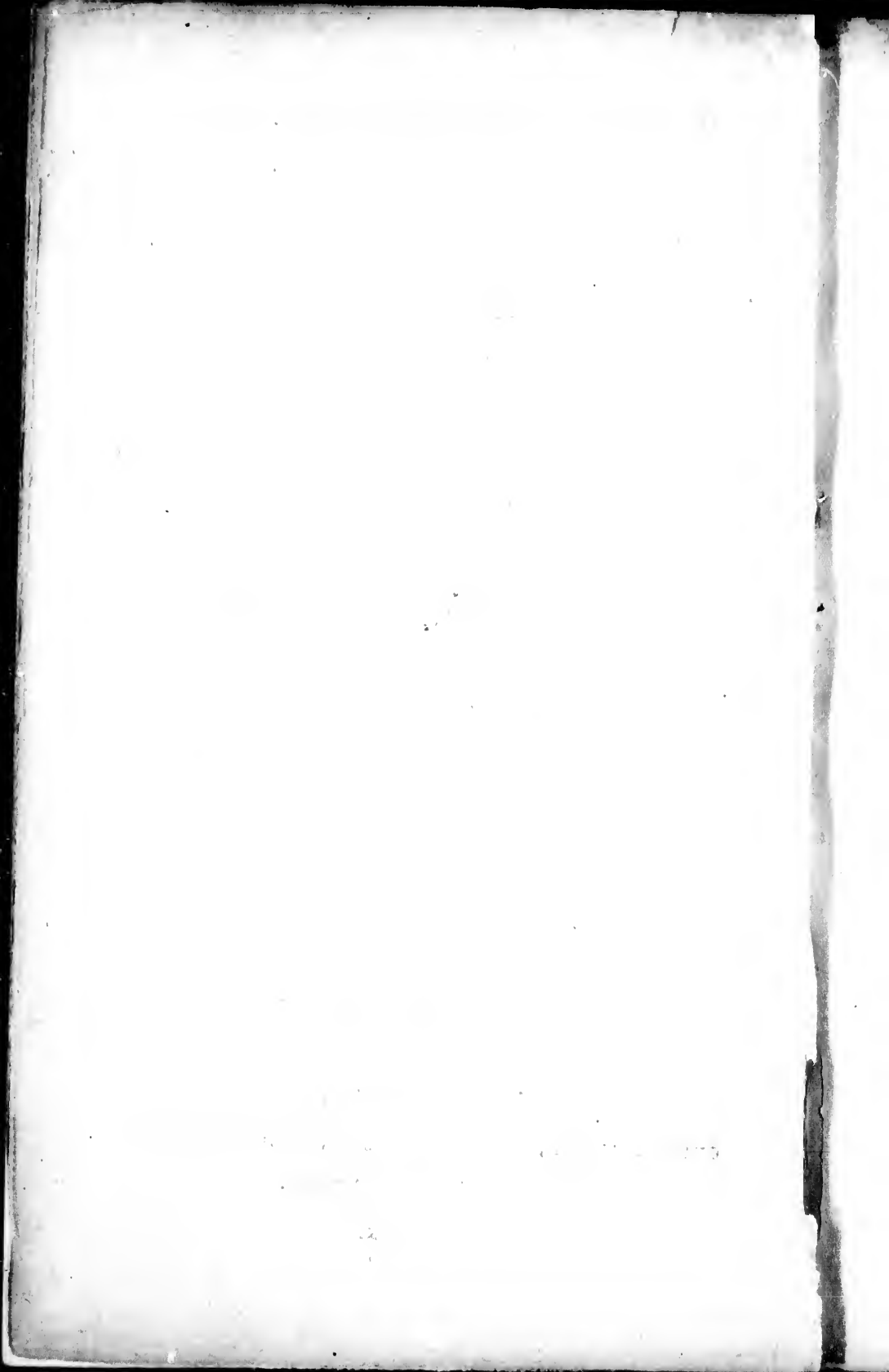
ET

L'ARRÊT DU ROI,
SUR CET OUVRAGE.

A LONDRES,

CHEZ J. ALMON, LIBRAIRE, VIS-A-VIS BURLINGTON-
HOUSE, DANS PICCADILLY.

MDCCLXXX.



OBSERVATIONS

S U R

LE MÉMOIRE JUSTIFICATIF DE LA COUR DE LONDRES.

PREMIER MOTIF D'ÉCRIRE.

S'IL peut être permis à un Particulier d'oser un moment s'immiscer dans la querelle des Souverains ; c'est lorsqu'appelé, par eux-mêmes, en jugement dans des *Mémoires justificatifs* adressés au Public dont il fait partie, il s'y voit personnellement cité sur des Faits tournés en reproches de *perfidie* contre les ennemis de ces Souverains ; mais qui, présentés avec plus de franchise, servent eux-mêmes à justifier la Puissance inculpée, à rendre à chacun ce qui lui appartient.

SECOND MOTIF D'ÉCRIRE.

S'il est reçu parmi les Rois d'entretenir à grands frais, les uns chez les autres, de fastueux Inquisiteurs, dont le vrai mérite est autant de bien éclairer ce qu'on fait dans le pays de leur résidence, que d'y répandre sans scrupule les plus fausses notions des événemens, lorsque cette fausseté peut être utile à leurs augustes Commettans ; au moins n'avait-on encore vu chez aucun Peuple, un magnifique Ambassadeur pousser la dissimulation de son état, jusqu'à en imposer même à son pays, dans ses dépêches ministérielles, pour aug-

B

menter

menter la méfintelligence entre les Nations, ou pour accroître sa consistance & préparer son avancement.

C'est pourtant ce qui résulte aujourd'hui de l'examen des prétendus Faits touchant le commerce entre la France & l'Amérique, cités dans le *Mémoire justificatif* du Roi d'Angleterre, sur les rapports fautifs du Vicomte de Stormont que je nomme ici sans scrupule ; parce qu'il a semblé m'y inviter lui-même, en faisant servir mon nom & mes armemens à des accusations de *perfidie* contre la France.

SIL entrait dans mon plan de traiter le fond de la question qui divise aujourd'hui les deux Cours, je n'aurais nul besoin d'établir, par les Faits particuliers qui me concernent, que, non-seulement nos Ministres ont montré plus d'égards qu'ils n'en devaient à l'Angleterre, à la nature des liaisons subsistantes ; mais qu'ils l'ont restés, par complaisance pour la Cour de Londres, fort en-deça des droits non disputés de toute Puissance indifférente & neutre. C'est par des Faits nationaux & connus de l'Europe entière, que je ferais évanouir le reproche de perfidie tant de fois appliqué dans ce *Mémoire justificatif*, à la conduite de la France ; & je le repousserais si victorieusement sur ses auteurs, que je ne laisserais aucun doute sur la vérité de mon assertion.

En effet, quelle est donc la Nation qui prétend aujourd'hui nous fouiller du soupçon de perfidie, en réclamant avec tant d'assurance & l'honneur & la foi des Traités ? N'est-ce, pas cette même Nation Anglaise, injuste envers nous, par système, & dont la morale à notre égard, a toujours été renfermée dans cette maxime applaudie mille fois à Londres, dans la bouche du grand Politique Chatam : *Si nous voulions être justes envers la France*

France & l'Espagne, nous aurions trop à restituer. Les affaiblir, ou les combattre est notre unique loi, la base de tous nos succès ?

N'est-ce pas ce même Peuple dont les outrages & les usurpations n'ont jamais eu d'autres bornes que celles de ses pouvoirs ; que nous a toujours fait la guerre sans la déclarer ; qui, après avoir, en 1754, assassiné M. de Jumonville, officier Français, au milieu d'une assemblée convoquée en Canada pour arrêter des conventions de paix & fixer des limites, a, sans aucun objet même apparent, commencé la guerre de 1755, en pleine paix, par la prise inopinée de 500 de nos vaisseaux, & l'a terminée en 1763, par le Traité le plus tyrannique, & l'abus le plus intolérable des avantages que le sort des armes lui avait donnés sur nous dans cette guerre injuste ?

N'est-ce pas cette Nation usurpatrice, pour qui la paix la plus solennellement jurée n'est jamais qu'une trêve accordée à son épuisement, & dont elle sort toujours par les plus criantes hostilités ? Qui, des 1774, avait souffert que son Commandant au Sénégal, le sieur Macnémara, fit enlever un vaisseau Français du commerce de Nantes, qu'on n'a jamais rendu ? Qui, dans l'année 1776, après nous avoir outragés de toute façon dans l'Inde, insulta sur le Gange trois vaisseaux Français, la *Saint-Anne*, la *Catherine*, & l'*Isle de France*, & fit tirer sur eux à boulets, au passage de Calcuta, brisa nos manœuvres, tua ou blessa nos Matelots, & couronnant l'atrocité par la dérision, leur envoya sur le champ des Chirurgiens pour panser les blessés ? Outrage dont tous les Commerçans de l'Inde irrités & consternés, n'ont cessé de demander justice & vengeance au Roi de France.

N'est-ce pas encore cette même Nation qui, toujours fidèle à son système, avait donné l'ordre, un an avant l'ouverture des hostilités, de nous attaquer dans l'Inde à l'improviste, & de nous chasser de toutes nos possessions, comme cela est irrévocablement prouvé par la date de l'investissement de Pondichéry en 1778 : & qui, imperturbable en son arrogance, ne rougit pas de

faire avancer froidement aujourd'hui par son digne Ecrivain : *qu'il est au-dessous de la dignité de son Roi d'examiner les époques où les Faits se sont passés* ; comme si dans toute querelle il n'était pas reconnu que le tort est tout entier à l'agresseur ?

N'est-ce pas cette Nation toujours provoquante, qui, pendant ce même tems de paix, s'arrogeant le droit de douane & de visite sur tout l'Océan, se faisait un jeu d'essayer notre patience, en arrêtant, insultant & vexant tous nos vaisseaux de commerce à la vue de nos côtes même ?

N'est-ce pas un Marin de cette Nation que désigne le Capitaine Marcheguais de Bordeaux, arrêté en Mars 1777, à 130 lieues de la côte de France, lorsqu'il déclare qu'on lui a tiré huit coups de canons à boulets, brisé toutes ses manœuvres ; & que même après avoir envoyé quatre hommes & son second, faire visiter ses passeports & prouver qu'ils étaient en règle, il n'en a pas moins vu passer sur son bord dix scélérats, vu crever ses ballots, bouleverser tout dans son navire, le piller, l'emmener prisonnier, & le retenir, lui sixieme, à leur bord, tant qu'il leur a plu de lui voir avaler le poison de l'insulte, & des plus grossiers outrages ?

N'était-ce pas aussi par des Capitaines Anglais, que dans ce même tems de paix, plusieurs navires de Bordeaux, entr'autres le *Meulan* & la *Nancy*, furent enlevés en sortant du Cap, & les équipages indignement traités, quoiqu'ils fussent expédiés pour France, & ne continssent aucunes munitions de guerre ? Qu'un Capitaine Morin fut arrêté à la pointe des Prêcheurs, atterrage de la Martinique, & conduit à la Dominique, malgré des expéditions en règle pour le Cap-Français & St. Pierre de Miquelon ? Nos Greffes d'Amirautés sont remplis de pareilles plaintes & déclarations faites en 1776 & 1777, contre les Anglais, ce peuple si loyal en ses procédés, qui nous accuse aujourd'hui de perfidie !

Ils nous enlevaient donc nos Navires marchands à l'atterrage même de nos Isles. Ils poursuivaient leurs ennemis

ennemis jusques sur nos côtes, & les y canonaient de si près, que les boulets portaient à terre ; & ils ne faisaient nul scrupule de répondre par des bordées entières aux représentations que les Commandans de nos frégates venaient leur faire de l'indécence de leurs procédés : Témoin le Chevalier de Boissier, qui ne pouvant retenir son indignation, se crut obligé de châtier cette insolence, auprès de l'Île à Vache, en désarmant, à coups redoublés, une frégate Anglaise & la forçant de se retirer dans le plus mauvais état à la Jamaïque.

Ils tiraient à boulets sur des navires entrés dans les Ports de France ; témoin ce vaisseau Marchand arrêté dans les jettées de Dunkerque, par plusieurs coups de canon à boulets, & forcé d'en ressortir à tous risques, pour se laisser visiter par une patache Anglaise, qui se tenait sans pudeur en rade à cet effet.

Né portaient-ils pas l'outrage au point de tenter de brûler des vaisseaux Américains jusques dans nos bassins ? Insulte constatée à Cherbourg, & qu'on ne put attribuer à l'étourderie d'aucun Particulier ; puisque c'était une Corvette du Roi, Capitaine en uniforme & parti de Jersey par ordre exprès de la Cour, avec promesse de trois cent guinées, s'il exécutait son projet insultant.

Ces plaintes & mille autres semblables arrivaient de toutes parts aux Ministres de France qui, pouvant & devant peut-être éclater contre l'Angleterre à de tels excès, avaient pourtant la modération d'en porter seulement leurs plaintes aux Ministres Anglais, dont les réponses aussi souvent dérisoires que la conduite des Marins était odieuse, contenaient en substance, *ou qu'on était mal instruit, ou que les Capitaines étaient ivres, ou que c'était un mal-entendu, ou même que c'étaient de perfides Américains masqués sous pavillon Anglais.* Jamais d'autre raison, encore moins de justice ; & c'est-là le scrupuleux voisin, le candide ami, le peuple équitable & modéré qui nous accuse aujourd'hui de perfidie !

A qui donc l'Ecrivain du *Mémoire justificatif* prétend-il donner le change en Europe ? Est-ce pour dé-

tourner

tourner l'attention des Anglais de la conduite insensée de leur ministère, qu'on essaie en cet Écrit d'y inculper le nôtre ? En accusant nos Ministres d'avoir trompé la nation Française & son Roi ; pensent-ils étouffer les cris du peuple Anglais qui fait retentir à leurs oreilles ces mots si redoutés : Rendez-nous l'Amérique & le sang de nos freres ; rendez-nous notre commerce & nos millions engloutis dans cette guerre abominable. Ce n'est pas la perfidie de nos rivaux qui nous a causé toutes ces pertes, c'est la vôtre. Eh quelle part, en effet, les Ministres Français ont-ils eue à l'indépendance de l'Amérique ?

Lorsque la France, à la dernière paix, mit l'Angleterre en possession du Canada ; lorsque, long temps avant cette époque, le clairvoyant M. Pitt avait prédit : *que si on laissait seulement forger aux Américains les fers de leurs chevaux, ils briseraient bientôt ceux de leur obéissance* ; lorsque ce même Lord Chatam prédit encore à Londres en 1762 : *que la cession du Canada par la France ferait perdre l'Amérique aux Anglais* ; lorsque la jalousie de toutes les Colonies sur les privilèges accordés à la nouvelle possession & leurs inquiétudes sur l'établissement d'un Monarchisme qui semblait menacer la liberté, commencèrent les murmures & les troubles ; lorsque les concussions & les mauvais traitemens firent sonner l'alarme & secouer aux Américains le joug de la dure Angleterre, en resserrant les bornes du grand mot *Patrie* aux limites du Continent ; la France entra-t-elle pour quelque chose dans les motifs de cette rupture ? son intrigue ou sa perfidie aveugla-t-elle enfin les Ministres Anglais sur les conséquences & les suites de cette effrayante rumeur qu'ils affectaient de mépriser ?

Le feu du mécontentement couvait de toutes parts en Amérique. Mais lorsqu'au moment de l'acte du Timbre en 1766, l'incendie allumé à Boston se propagea dans toutes les villes du Nord ; quand l'émeute sanginaire de cette ville anima les habitans à poursuivre hautement le rappel des Gouverneur & Lieutenant de Massachussets-Bay ; lorsque l'affaire du senau de Rodes-Island força les Anglais de rappeler ces deux officiers, &
de

de retirer l'acte imprudent du Timbre ; l'intrigue ou la perfidie de la France eut-elle la moindre part à ces événemens préparatoires de la liberté des Colonies, sur lesquels l'administration Anglaise daignait à peine encore ouvrir les yeux ?

Bientôt le fatal impôt sur le thé, l'évocation des grandes affaires à la Métropole, l'installation des Tribunaux nommés par la Cour, & mille autres attentats à la liberté des Colonies, firent prendre les armes à tous les Citoyens, & former enfin ce grand corps devenu si funeste aux Anglais d'Europe, le *Congrès de Philadelphie*. Mais tant d'imprudence & d'aveuglement de la part du Cabinet de Saint-James, furent-elles le fruit de l'or, de l'intrigue & de la perfidie de notre Ministère ?

Excitâmes-nous le soulèvement des Cadets, les hostilités du Général Gage à Boston, la proscription du thé dans toutes les Colonies, & tous ces grands mouvemens qui avertirent l'Univers que l'heure de l'Amérique était enfin arrivée ; pendant que les Ministres Anglais, tels que ce Duc d'Olivarès, si connu par le compte insidieux qu'il rendit à son Roi, Philippe, de la révolte du Duc de Bragance, trompaient ainsi leur Roi, Georges, & le berçaient perfidement du plus absurde espoir sur la réduction de l'Amérique ?

L'intrigue ou la perfidie de la France dirigea-t-elle les efforts vigoureux d'un peuple élançé vers la liberté par la tyrannie, quand les vaisseaux Anglais furent si fièrement renvoyés en Europe ? Fut-ce la France encore qui échauffa l'obstination Anglaise à les ramener en Amérique, & celles des Américains à les refuser, à en brûler les cargaisons ?

Et la rupture ouverte entre les deux Peuples, & les armemens réciproques, & l'affaire honteuse de Lexington, & celle de Bunkershill, & la lâcheté des Anglais d'armer les esclaves contre les maîtres en Virginie, & celle encore plus grande d'y contrefaire les papiers monnoies pour les discréditer, espèce d'empoisonnement inconnu jusqu'à nos jours, & toutes les horreurs qui ont porté l'Amérique à publier enfin son indépendance, à la soutenir à force ouverte, ont elles été le fruit de l'intrigue

l'intrigue & de la perfidie Française, ou celui de l'avidité, de l'orgueil, de la sottise & de l'aveuglement Anglais ?

Vit-on la France alors se permettre d'user des droits du plus ancien, du plus profond, du plus juste ressentiment, pour fomenter chez ses voisins malheureux, la révolte & le trouble ?

Spéctatrice tranquille, elle oublia tous les manques de foi de l'Angleterre, & les intérêts de son propre commerce, & la grande raison d'Etat qui permet, qui peut-être ordonne de profiter des divisions d'un ennemi naturel pour entretenir sa détresse, ou provoquer son affaiblissement ; quand une expérience de plus d'un siècle a prouvé que nul autre moyen ne peut le rendre juste & loyal envers nous.

Ainsi, quoique le Palais de Saint-James ne méritât, comme on voit, aucuns des égards que celui de Versailles lui prodiguait en cette occasion si majeure ; la France n'en resta pas moins rigoureusement indifférente & passive sur les querelles intestines de son injuste rivale.

Elle fit plus. Pour tranquiliser cette rivale inquiète, elle déclara qu'elle garderait la neutralité la plus exacte entre les deux Peuples, & l'a religieusement gardée ; jusqu'au moment où la raison, la prudence, la force des événemens, & surtout le soin de sa propre sûreté l'ont obligée, sous peine d'en être victime, à changer publiquement de conduite, à se montrer ouvertement sous un autre aspect.

Mais pourquoi l'Angleterre, à l'instant de la neutralité, n'osa-t-elle pas l'envisager comme un manque de foi de la France, & la lui reprocher comme une infraction aux traités subsistans ? C'est qu'elle savait bien que la question que soulevait ses Colonies, ne pouvait pas s'assimiler à ces mouvemens séditionnaires que le succès même ne justifie point & que le Prince a droit de punir dans des Royaumes plus absolus.

C'est que le nom générique *Roi*, dont la latitude est si étendue qu'aucun de ceux qui s'en honorent, n'a un état

état, un fort, un pouvoir, ni des droits semblables : c'est que ce nom si difficile à porter, ayant une acception absolument différente dans les pays soumis au gouvernement d'un seul, tels que la paisible Monarchie Française, & dans les Gouvernemens mixtes & turbulens, tels que la Royal-aristo-démocratie Anglaise ; l'Acte qui, du Languedoc ou de l'Alsace à la France, eût été justement regardé chez nous comme un crime de lèse-Majesté au premier chef, n'était en Angleterre qu'une simple question de droit soumise à l'examen de tout libre Individu.

C'est que le refus, de par le Roi, de faire justice à l'Amérique, & le redressement à coups de canon, de ses longs griefs, y devaient être envisagés comme un des plus grands abus du pouvoir, comme la subversion totale des loix constitutives, & l'usurpation la plus dangereuse pour un Prince de la Maison de Brunswick ; car il ne devait pas oublier, qu'un pareil soulèvement avait fait passer la Couronne en sa Maison, mais à condition de la porter comme *King* Anglais, & non à la manière du Roi de France.

C'est que la réclamation véhémement des Colonies, sur le droit de n'être jamais taxé sans représentans, & celui d'être toujours jugé par ses Pairs, sous la forme des Jurées, avait trouvé tant de partisans en Angleterre, qu'elle tenait & tient encore la nation très-divisée sur un objet si intéressant à l'état civil de chaque citoyen Anglais.

C'est que même aux assemblées du Parlement, & dans quelques ouvrages des hommes les plus respectés des deux Chambres, on a porté le doute à ce sujet au point d'agiter hautement : si les Anglais ne sont pas plus rebelles à la Charte commune & constitutive, que les Américains.

C'est que Milord Abington, l'un des hommes les plus justes & les plus éclairés d'Angleterre, a été jusqu'à proposer en pleine Chambre, à toute l'Opposition, de se retirer du Parlement, & d'y graver sur les registres, pour cause de leur *secession* (mot nouveau qu'il fit exprès

pour exprimer cette insurrection nationale), que le Parlement & le Prince avaient de beaucoup passé leur pouvoir en cette guerre ; que le Parlement sur-tout, composé des représentans du Peuple Anglais, n'avait pas dû jouer la Farce odieuse des Valets-Maîtres, & sacrifier l'intérêt de ses Commettans à l'ambition du Prince & des Ministres.

C'est que, dans le cas d'un pareil abus, le Peuple avait droit, dit-il, de retirer un pouvoir aussi mal administré ; parce qu'à lui seul appartient la décision d'une guerre comme celle d'Amérique, en sa qualité de Législateur suprême & de premier Fondateur de la constitution Anglaise.

Or si, même en Angleterre, il n'était pas décidé lequel est rébelle à la constitution, de l'Anglais ou de l'Américain ; à plus forte raison, un Prince étranger a-t-il bien pu ne pas se donner le soin d'examiner la question qui divisait les deux Peuples, & rester froid en leur querelle ! & c'est aussi le terme où le Roi s'est tenu.

Ce refus de juger entre l'ancienne & la nouvelle Angleterre ; ce principe équitable & non contesté de la neutralité du Roi de France une fois posé, détruisait d'avance cette foule d'objections subtiles échappées depuis aux Logiciens d'Oxford, de Cambridge & de Londres : à savoir, si le Roi de France devait ouvrir ou fermer ses ports aux vaisseaux des deux Nations belligérantes, ou seulement à l'une des deux ? S'il ne devait pas restreindre les droits de son commerce par complaisance pour une Nation qui ne respecte les droits de personne . Et sur-tout s'il ne devait pas interdire à les Armateurs les ports du Continent d'Amérique, en recevant les Américains dans les siens ? Questions, comme on voit, aussi vaines à proposer, qu'inutiles à répondre. Car, par le droit absolu de sa neutralité, le Roi ne devait aux deux Nations qu'un traitement absolument égal, soit qu'il admît, soit qu'il rejettât leurs navires.

Ainsi, de même qu'il y aurait contradiction, quand la France ouvre ses ports aux vaisseaux Anglais, Da-
nois,

nois, Hollandais & Suédois, d'interdire aux Négocians Français la liberté d'aller commercer à Londres, à la Baltique, au Zuiderzée, &c. De même, en recevant les vaisseaux Américains sur le pied de toutes ces nations dans ses ports, la France ne pouvait, sans contradiction, refuser à ses Armateurs la liberté d'aller commercer à Boston, à Williamsburg, à Charlestown, à Philadelphie ; car tout ici devait être égal.

Telles étaient, selon mon opinion, les conséquences rigoureusement justes que la France devait tirer de sa neutralité, relativement à son commerce ; & si le Roi de France, oubliant les longs ressentimens de ses Auteurs, voulait bien avoir des égards pour ses injustes voisins en guerre avec leurs freres ; Sa Majesté devait croire, à plus forte raison, sa justice intéressée à ne pas soumettre en pleine paix, ses fideles sujets les Commerçans Maritimes, à des interdictions, à des privations qu'aucun Souverain de l'Europe ne paraissait imposer aux siens.

Laisser nos ports ouverts & libres à toutes les Nations qui ne nous faisaient pas la guerre, & ne point priver les Anglais du droit de nous épuiser, par le commerce, de toutes les productions Françaises, en laissant aux Américains la liberté de nous les acheter en concurrence ; n'était-ce pas, de la part du Roi, conserver à la fois les égards accordés aux Etrangers, & maintenir la protection essentiellement due, par tout Monarque équitable, au commerce de ses Etats ?

Hé bien ! en déclarant franchement & selon mon opinion, que telle était la conduite que la France devait tenir ; je suis obligé d'avouer que, soit délicatesse, austerité dans la morale d'un jeune & vertueux Roi, dont le cœur n'a pas vieilli, ne s'est pas consumé dans cette colere & ce desir de se venger des Anglais, que son Aïeul a gardés jusqu'au tombeau ; soit amour pour la paix, soit égards de nos Ministres pour les embarras de l'injuste Angleterre, ou je ne fais quelle aveugle complaisance pour les représentations du Vicomte de Stormont qui ne cessait de les harceler ; tout en reconnaissant

fant les Négocians Français fondés dans leurs demandes de protection pour le commerce qu'ils voulaient ouvrir avec l'Amérique ; les Ministres du Roi se sont toujours tenus à leur égard dans la plus excessive rigueur. Si quelque chose aujourd'hui doit les faire repentir de leur condescendance ; n'est-ce pas de voir l'honnête Ecrivain du *Mémoire justificatif*, essayer d'établir, comme un trait de leur perfidie, cette anxiété qui ne fût qu'une lutte perpétuelle & douloureuse entre leur autorité réprimante & les efforts très-actifs d'un commerce éclairé sur nos vrais intérêts ?

Lorsqu'à toutes les raisons qui militaient, dans mes Requêtes, en faveur du Commerce de France, j'ajoutais, avec cette liberté qu'un grand patriotisme peut seul excuser ; quand j'ajoutais, dis-je, qu'il paraîtrait bien étrange à toute l'Europe que le Roi de France eût la patience de laisser payer à sa Ferme du tabac, jusqu'à cent francs le quintal de cette utile denrée, de souffrir même qu'elle en manquât, pendant que l'Amérique en regorgeait : Que si la guerre entre l'Angleterre & ses Colonies durait encore deux ans ; le Roi, pour n'avoir pas voulu même user des plus justes droits de sa neutralité, s'exposait à voir les vingt-six ou trente millions de sa Ferme du tabac très-compromis ; & cela, parce qu'il plaisait aux Anglais, qui ne pouvaient plus nous fournir cette denrée, de nous en interdire insolemment l'achat dans le seul pays du monde où sa culture était en vigueur : espece d'audace si intolérable, qu'à Londres même on plaisantait hautement de notre mollesse à la supporter ?

Lorsque, par ces raisons & d'autres semblables, je pressais nos Ministres de délier les bras au Commerce de France ; comme on ne peut pas supposer que ce fût faute de nous bien entendre qu'ils nous tenaient rigueur ; il faut donc en conclure qu'un excès de condescendance pour nos Ennemis, les rendait sourds à nos instances ! Excès d'autant plus étonnant qu'il était aisé de deviner, ce que l'expérience prouve aujourd'hui, qu'on ne leur en saurait jamais nul gré de l'autre côté de la Manche.

Maintenant,

Maintenant, si j'ai bien montré qu'après plusieurs siècles d'un ressentiment légitime, & selon les principes du *Droit-naturel*, sous les relations seules duquel les Peuples ou les Royaumes existent les uns à l'égard des autres, la France aurait pu sans scrupule user de toutes les occasions de se venger de l'Angleterre & de l'abaisser en favorisant les mouvemens de ses Colonies ; & qu'elle ne l'a pas fait !

Si j'ai bien montré qu'en suivant l'exemple, en imitant les procédés de l'Angleterre, la France pouvait abuser des embarras où la guerre d'Amérique plongeait ses ennemis naturels, pour fondre inopinément sur leurs flottes marchandes, ou sur leurs possessions du Golphe ; ce qui, loin de nous attirer la guerre, eût condamné l'Angleterre à une paix éternelle ; & que par délicatesse & par honneur elle ne l'a pas voulu faire !

Il ne me reste plus qu'à prouver, d'après les citations du *Mémoire justificatif*, qui touchent à notre Commerce, à ma personne, à mes vues, au prétendu concours du Ministère, il me reste à prouver que le Vicomte de Stormont, contre la vérité, contre ses lumières & contre sa conscience, n'a pas cessé d'envoyer à sa Cour des expolés très-insidieux, très-faux, de la conduite de la nôtre ; & c'est ce que je vais faire à l'instant.

Je commencerai par convenir franchement & sans détour que les Négocians Français, parmi lesquels je me nomme, ont fait, malgré la Cour, des envois d'habits, d'armes & de munitions de toute espèce en Amérique ; & que s'ils ne les ont pas multipliés davantage, c'est que la rigueur de notre Administration n'a pas cessé de mettre des entraves à leurs armemens : & je conviens de cela, non-seulement parce que c'est la vérité ; mais parce que je crois qu'en cette occasion les Armateurs Français n'étaient tenus à d'autre devoir qu'à celui de ne pas heurter, par les spéculations de leur intérêt, l'intérêt politique du Roi de France.

Ils pouvaient même ignorer si le Roi, par austérité, voyait leurs efforts de mauvais œil ; car sous un Prince
au ssi

aussi bon, aussi juste, il y a bien loin encore du malheur de lui déplaire, au crime affreux de lui désobéir. D'ailleurs, l'Ecrivain Anglais, qui fait dans son *Mémoire justificatif*, une si fausse application du mot *Contrebande*, aux expéditions hasardées de notre Commerce, ne fait-il pas, ou feint-il d'ignorer qu'une marchandise dont l'échange ou la vente est libre en un Royaume, n'y devient point Contrebande, uniquement parce que son exportation ou sa destination peut nuire à une Puissance étrangère ; & que le Négociant, qui n'est jamais appelé dans les Traités entre les Rois, ne doit se piquer de les étudier que dans les points qui croissent, ou favorisent ses spéculations ?

A quel titre donc un Armateur devrait-il des égards aux rivaux étrangers, aux ennemis de son commerce ? Par la nature même des choses, dans la guerre maritime, le malheureux Armateur n'est-il pas condamné à supporter seul tout le poids des pertes que fait l'Etat, sans jamais obtenir de dédommagement ? Dans la guerre de terre au moins, pendant que les Stipendiaires de la Royauté se disputent à coups de canons, ou de fusils, un terrain, une ville, un pays, un immeuble enfin, dont le revenu doit dédommager le Prince attaquant, des frais qu'il fit pour la conquête ; le Citadin, le Marchand, le Bourgeois, qui n'a pas pris les armes, attend l'événement sans le craindre, & reste libre possesseur de son bien, à condition seulement de payer au nouveau maître le tribut que l'ancien exigeait ; à quelques abus près.

Mais comme il est écrit qu'on ne sa bat jamais pour ne rien piller ; que si l'homme est né pillard, la guerre, & sur-tout celle de mer, réveille en lui cette passion que le frein des loix n'a fait qu'assoupir : Et commé, dans cette guerre de mer, il n'y a point d'immeuble à conquérir, qui puisse acquitter les dépens en donnant des subsides, & que le champ de bataille est toujours aux poissons, quand les nobles Enragés sont séparés, partis, ou coulés bas : Tous les héros de l'Océan sont convenus entre'eux, pour premier retour de leurs frais & suivant
la

la morale des loups, de commencer par courir sur les vaisseaux déarmés du commerce paisible, & de s'emparer sans raison, sans pitié, ni puer, de la propriété du Négociant, qui ne fait nulle défense ; sauf à combattre & se déchirer entr'eux lorsqu'ils se rencontreront face à face. Ensorte qu'à la paix, lorsque les Etats fatigués se font grace ou justice, ou que se forçant la main, à raison des succès, ils se dédommagent réciproquement de leurs pertes ; le pauvre Armateur, à qui l'on ne songea seulement pas, qui perdit tout, à qui l'on ne rend rien, reste seul dépouillé, par le vol impuni qui lui fut fait, à lui qui n'était en guerre avec personne !

De cet abominable état des choses, il résulte que la violence avec laquelle on rend l'Armateur première victime des querelles entre les Rois, ne peut laisser dans son cœur qu'une haine invétérée contre les Etrangers ennemis de son commerce & de ses propriétés. Il en résulte encore qu'on ne pourrait lui envier, sans porter un cœur infernal, la seule ressource qui lui reste contre tant de périls accumulés, celle de saisir toutes les occasions, tous les moyens de rendre ses spéculations & promptes & lucratives.

Donc, & n'en déplaît au Vicomte de Stormont, qui fait, des Négocians Français, de vils instrumens de la perfidie de nos Ministres, il ne nous a fallu que l'espoir de balancer les risques par les avantages, pour nous déterminer d'armer pour l'Amérique ; & notre calcul à cet égard étant plus fort que toute insinuation ministérielle, nous avons cru, comme je l'ai dit, être seulement tenus à l'obligation de ne pas heurter dans nos entreprises, l'intérêt reconnu du Prince qui nous gouverne. Mais certes, & n'en déplaît encore au Viscomte de Stormont, au Cabinet Anglaise, à l'Ecrivain du Manifeste, aucun de nous n'a pensé qu'il dût à l'injuste Angleterre, le délicat égard de détourner ses spéculations d'un pays, parce qu'il était devenu son ennemi. Tous au contraire ont dû prévoir que les Américains, ayant de plus pressans besoins en raison de la guerre Anglaise, mettraient

mettraient un plus haut prix aux denrées qui leur étaient nécessaires : tel a été le véhicule général du Commerce de France.

Quant à moi qu'un goût naturel pour la liberté, qu'un attachement raisonné pour le brave peuple qui vient de venger l'univers de la tyrannie Anglaise, avait échauffé ; j'avoue avec plaisir que, voyant la fottise incurable du Ministère Anglais qui prétendait asservir l'Amérique par l'oppression, & l'Angleterre par l'Amérique ; j'ai osé prévoir le succès des efforts des Américains pour leur indépendance : j'ai même osé penser que, sans l'intervention d'aucun Gouvernement, ni des colosses maritimes qu'ils soudoient, l'humiliation de l'orgueilleuse Angleterre pourrait bien être avant peu l'ouvrage de ces *vils poltrons* si dédaignés, de l'autre Continent, aidés de quelques vaisseaux marchands ignorés, partis de celui-ci.

J'avoue encore que, plein de ces idées, j'ai osé donner par mes discours, mes écrits & mon exemple, le premier branle au courage de nos Fabriquans & de nos Armateurs ; & que je n'ai jamais cru, quoiqu'on ait pu dire, manquer au devoir d'un bon sujet envers mon Souverain, en formant une Société maritime, en établissant une liaison solide de commerce entre l'Amérique & ma maison, en me chargeant d'acheter & d'embarquer en Europe tous les objets qui pouvaient être utiles à mes braves Correspondans, *les vils poltrons de l'Amérique*.

Mais, si je ne prétendais pas à la protection de la Cour, j'avoue que j'étais loin de croire que le Vicomte de Stormont, dont la plus grande affaire était de harceler l'Administration, aurait le crédit de l'engager, par ses clameurs, à porter une inquisition sévère & jusqu'alors inouïe, sur le cabinet des Négocians, & d'en arrêter les spéculations.

Mais puisque cet objet de sa mission, qu'il n'a que trop bien rempli, à l'avantage de l'Angleterre, a malheureusement ruiné les efforts & les entreprises des Armateurs Français ; pourquoi donc cet ingrat Vicomte,

te, qui, dans ses rapports ministériels, cite avec tant d'emphase, neuf ou dix vaisseaux chargés par moi pour les Américains, à la fin de 1776, & qui les distingue si subtilement de ma frégate l'*Amphitrite*, a-t-il omis d'apprendre à sa Cour que notre Ministère, étourdi de ses plaintes, avait perdu de vue la protection qu'il nous devait peut-être ; & que loin de nous l'accorder, il avait accablé le commerce de prohibitions, & sur-tout avait presque étouffé ma Société naissante, en mettant un embargo général sur tous mes bâtimens ?

En vain représentai-je alors, qu'être soumis à l'inspection des Douaniers Anglais sur mer, & s'y voir exposés à tout perdre, sans espoir de réclamation, si l'on était pris à l'atterrage de l'Amérique avec des marchandises prohibées par l'Angleterre, était courir assez de dangers, sans que la France aidât encore à restreindre les plans de ses Armateurs ; le Ministère inflexible exigea rigoureusement que tous ces bâtimens prissent des expéditions pour nos Îles, & fissent leurs soumissions de ne point aller commercer au Continent.

Quel motif engagea donc cet Ambassadeur, de taire à sa Cour les complaisances excessives que la nôtre avait pour lui ? Pourquoi lui cacha-t-il que, sur sa délation, le 10 Decembre 1776, le Ministre de la Marine fit arrêter au Havre & visiter exactement tous mes Vaisseaux ? Que dans ce Port où se trouvaient alors l'*Amphitrite*, le *Romain*, l'*Andromède*, l'*Anonyme*, & plusieurs autres, si le premier de ces Bâtimens déjà lancé dans la grande rade, esquiva la visite, tous les autres la subirent, & si rigoureuse, qu'ils furent déchargés publiquement, au grand dommage de mon entreprise ?

Pourquoi, dans la joie qu'il en devait ressentir, n'ajouta-t-il pas que, ne pouvant espérer aucun terme, obtenir aucun adoucissement à ces ordres prohibitifs, je fus obligé de désarmer tous mes navires ? En effet il est de notoriété que si quelques-uns ensuite ont pu partir, ce n'a été qu'en Avril, Mai & Juin de l'année suivante : encore a-t-il fallu changer leurs noms, leurs chargemens, & donner les plus fortes assurances qu'ils n'iraient qu'à nos Îles du Golphe ! M. l'Ambassadeur.

niera-t-il qu'ils y ont été réellement, lorsqu'il sait que l'un d'eux, *la Seine*, à, pour prix de mon obéissance, été enlevé, à la pointe des Prêcheurs, atterrage de la Martinique, au grand scandale de tous les habitans qui le virent, & conduit à la Dominique, où, sans autre forme de procès, le pavillon Anglais y fut arboré sur le champ, & le nôtre jetté dans la mer avec de grands cris d'*buzza*, & les plus tristes feux de joie ?

Comment ce profond politique, cet Ambassadeur devenu Ministre, s'est-il abstenu d'écrire à sa Cour, que le même embargo fut mis sur mes vaisseaux à Nantes ; & que la *Thérèse* arrêtée dans ce port, ne put partir qu'en Juin 1777, après la plus sévère visite, & lorsqu'on fût bien certain qu'elle ne portait point de munitions ; sur-tout, lorsque le Capitaine se fut soumis à n'aller qu'à Saint-Domingue où il a demeuré près d'un an, ainsi que l'*Amélie*, à mon très-grand dommage encore ; puisqu'il y avait quatre petits bâtimens Bermudiens que j'y avais fait acheter, pour conduire au Continent les cargaisons de ces navires d'Europe, ont tous été pris, soit en allant, soit en revenant ?

Pourquoi ne manda-t-il pas à sa Cour, qu'en Janvier 1777, mon *Amphitrite* ayant relâché à l'Orient, le Ministère, à la sollicitation, fit arrêter ce bâtiment sous prétexte que plusieurs Officiers s'y étaient embarqués pour aller offrir leurs services aux Américains ?

Comment, à cette occasion, pût-il omettre, dans ses dépêches, que la Cour envoya l'ordre au plus considérable de ces Officiers, de rejoindre à l'instant son corps à Metz, & d'y rendre compte de sa conduite ; & qu'apprenant que l'Officier éludait d'obéir, elle fit dépêcher exprès un Courier à l'Orient avec ordre de l'arrêter, de le casser & de l'enfermer pour le reste de ses jours au Château de Nantes, rigueur à laquelle il n'échappa qu'en se sauvant seul presque nud, sans oser reparaitre au vaisseau : que le Ministre ne rendit même à ma frégate la liberté de partir, qu'après avoir exigé du Capitaine une soumission positive & par écrit, qu'il n'irait qu'à Saint-Domingue, sous toutes les peines qu'il plairait de lui infliger à son retour, s'il y manquait.

Mais

Mais une autre réflexion se présente, & je ne dois pas le retenir, puisque l'écrivain du Roi d'Angleterre l'a négligée. La Cour de France, une Puissance étrangère indifférente & neutre, s'opposait au noble emploi que des Officiers, la plupart étrangers, voulaient faire de leur loisir en faveur des Américains ! Mais que nous importait à nous, pour qui leur bravoure allait s'exercer ? Et par quel excès de complaisance pour l'Ambassadeur Anglais, nos Ministres établissaient-ils une telle inquisition contre les partisans de l'Amérique ; lorsqu'il est prouvé, par le Fait, que le neveu du Maréchal de Thomond, de Milord Clare, que le Comte de Bulkley enfin, le plus ardent Anglais qui jamais ait été souffert au service de France, obtenait d'eux sans peine la permission d'aller solliciter à Londres du service contre l'Amérique ? Si la solution de ce problème échappe à mes lumières ; ce qui frappera tout le monde ainsi que moi, c'est que la comparaison & le rapprochement de ces deux procédés, devaient au moins faire trouver grâce à nos très-complaisans Ministres devant ce terrible Ambassadeur ; & que son zèle & ses travaux n'eussent pas semblé moins important à sa patrie, & l'eussent également porté lui-même au Ministère où il brûlait d'arriver, si, au lieu de calomnier notre Cour, il eût rendu compte à la sienne de tout ce qu'il en obtenait journellement.

Quoique la politique au fond ne soit par-tout qu'une sublime imposture ; on n'a pas encore vu d'Ambassadeur se donner des licences aussi étendues sur la sublimité de la sienne ! Il était réservé au Vicomte de Stormont d'en offrir le digne exemple à l'Univers !— Mais c'est la France, dit-il, qui envoyait ces Officiers en Amérique.—Eh ! grand *Politicien*, ou *Politiqueur* ! y a-t-il beaucoup de raisonneurs de votre force en Angleterre ? & pensez-vous que le Congrès, qui n'a pas cru devoir tenir un seul des engagements pris devant moi, par ses Agens en Europe, avec les officiers que je lui adressais, que même a refusé du service à presque tous en arrivant, eût manqué d'égards à ce point pour notre Cour, s'il eût pensé que ces généreux

guerriers lui étaient envoyés par un Roi dont il sollicitait si vivement le secours & l'amitié ? De quel œil aussi pensez-vous que le Roi de France eût vu le renvoi des Officiers, si ce Prince eut été pour quelque chose en l'arrangement de leur départ ? On se fait donc un grand bonheur de déraisonner à Londres !

Cette réflexion seule est un trait de lumière qui nous met tous dans notre vrai jour, Anglais, Français, travailleurs & raisonneurs.

A la vérité, mon zèle empressé pour mes nouveaux Amis, pouvait être blessé du peu d'accueil qu'ils faisaient à de braves gens que j'avais porté moi-même à s'expatrier pour les servir. Mes soins, mes travaux & mes avances étaient immenses à cet égard. Mais je m'en affligeai seulement pour nos malheureux Officiers ; parce que dans ces refus même des Américains, je ne fais quelle émulation, quelle fierté républicaine attirait mon cœur & me montrait un peuple si ardent à conquérir sa liberté, qu'il craignait de diminuer la gloire du succès, s'il en laissait partager le péril à des étrangers.

Mon âme est ainsi composée : dans les plus grands maux elle cherche avec soin, pour se consoler, le peu de bien qui s'y rencontre. Ainsi pendant que mes efforts avaient si peu de fruit en Amérique, & que les Anglais essayaient de tout corrompre autour de moi pour l'atténuer encore ; de lâches ennemis m'accusaient dans mon pays d'être soudoyé par la Cour de Londres, pour l'avertir à tems du départ de tous nos vaisseaux de Commerce & la mettre à même de s'en emparer. Et moi, soutenu par ma fierté, je dédaignais de me défendre, & je livrais ces méchans à leur propre honte en me promettant bien de ne jamais souiller mon papier de leur nom. Les Oisifs de Paris enviaient mon bonheur & me jalouaient comme un favori de la fortune & des Puissances : & moi, triste jouet des événemens, seul, privé de repos, perdu pour la société, desséché d'insomnie & de chagrins, tour à tour exposé aux soupçons, à l'ingratitude, aux anxiétés, aux reproches de

la France, de l'Amérique & de l'Angleterre, travaillant nuit & jour, & courant à mon but avec effort, à travers ces landes épineuses, je m'exténuais de fatigue & j'avais fort peu. Mais mon courage renaissait quand je pensais qu'un grand Peuple allait bien-tôt offrir une douce & libre retraite à tout les persécutés de l'Europe ; que ma patrie serait vengée de l'abaissement auquel on l'avait soumise, en fixant par le traité de 1763, le petit nombre des vaisseaux qu'on daignait encore lui souffrir ; que le voile obscur, le crêpe funéraire dont notre port de Dunquerque était enveloppé depuis 60 ans, serait enfin déchiré ; qu'enfin la mer devenu libre aux Nations commerçantes, Marseille, Nantes & Bordeaux pourraient le disputer à Londres, & devenir à leur tour les Cabarets de l'Univers. J'étais soutenu par l'espoir qu'un nouveau système de Politique allait éclore en Europe, & que l'Angleterre une fois remise à sa vraie place, le nom Français serait aimé, chéri, respecté partout. J'ajouterais encore que j'étais ranimé par l'espoir de voir le Règne actuel exalté comme un des plus beaux de la Monarchie ; si, dans cet Ecrit austère & brusquement jeté, je ne m'étais pas interdit tout Eloge, & même celui du jeune Roi, qui nous donne un si grand espoir par la sagesse de ses vues & son amour simple & vrai pour le bien, dans l'âge où presque tous les hommes ne se font remarquer que par des folies, des ridicules, ou des travers.

Ce bel avenir me rendait mon courage & ma gaieté même ; au point qu'un Ministre Anglais m'ayant fait l'honneur, au sujet de l'*Amphitrite*, de dire à quelqu'un, en riant, que j'étais un bon Politique ; mais un mauvais Négociant : Je répondis sur le même ton : Qu'il laisse faire au temps ; la fin seule peut nous montrer lequel aura plus prospéré, moi dans mon petit commerce, & lui dans sa grande administration.

Dans un pareil état des choses, on sent bien que le Cabinet de Saint-James eût appris avec joie, par son Ambassadeur, qu'au retour de ma frégate l'*Amphitrite*, mon Capitaine, accusé de désobéissance, avoit été scandaleusement

daleusement arrêté, puis traîné en prison, quoique son Journal prouvât qu'il n'avait fait que céder à l'empire des circonstances ; & qu'ayant resté 90 jours en route, & 35 sans se reconnaître, il s'était vu prêt à périr de misère à l'instant qu'il fut porté sur le Continent : mais son crime était d'y avoir jetté l'ancre, & je suis persuadé moi, que le Lord North aurait su bon gré à l'Ambassadeur, s'il eût appris par lui que la mine terrible qu'il en fit à nos Ministres, avait coûté trois mois de cachot à mon malheureux Capitaine, & à moi deux mille écus d'indemnité que je crus lui devoir, pour payer les humeurs du Vicomte de Stormont.

C'est ainsi que chaque Fait articulé dans le *Mémoire justificatif*, d'après le rapport de cet Ambassadeur est faux, insidieux ou controuvé. Voyez-le citer comme un crime, un bâtiment, l'*Heureux*, à moi, parti de Marseille en Septembre 1777, & dissimuler en même tems à sa Cour, que ce vaisseau, l'*Heureux*, le plus malheureux des vaisseaux, était depuis dix mois dans le port, équipé, chargé, prêt à partir, puis arrêté à la sollicitation de lui Vicomte, enfin déchargé deux fois publiquement, par ordre du Ministre ; & que ce n'est qu'après ces éclats scandaleux & dommageables que ce vaisseau, qui m'avait ruiné par un si long séjour, & des dépenses si énormes, a obtenu la liberté de sortir du port avec des comestibles seulement, & sans aucunes munitions de guerre. Car s'il a relâché ailleurs pour accomplir son chargement, qui n'était pas même au tiers ; c'est un Fait absolument étranger à nos Ministres, puisqu'il s'est passé loin du Royaume, & hors de la longueur de leurs bras.

Ainsi, lorsque ce Mémoire parle de mes armemens de Dunkerque, il se garde bien d'avouer que l'Administration, toujours aussi sévère à mon égard qu'attentive aux plaintes de l'Ambassadeur Anglais, donna l'ordre exprès de visiter dans ce port tous les vaisseaux annotés par l'inquisition Stormonienne, & de les décharger sans pitié, s'ils avaient à bord des munitions de guerre ; que l'un d'eux, la *Marie Catherine*, se trouvant en rade

rade à l'instant où l'ordre arriva, put se dérober à sa rigueur & se rendre à la Martinique avec un chargement d'Artillerie, assuré à Londres même ; mais que les autres furent visités, déchargés & forcés d'aller en lest chercher du fret en Amérique ; sans que j'aie pu depuis trouver une autre occasion de rembarquer mes cargaisons militaires ; tant l'attention du Gouvernement à y veiller a été sévère & continuelle.

Voilà ce que le Vicomte de Stormont pouvait bien apprendre à sa Cour ; il eût honoré sa vigilance & n'eût point trahi la vérité : mais c'est ce dont on s'embarasse le moins en politique. Il devait même ajouter que, dans la colère où je fus de ce qui m'arrivait à Dunkerque, ayant appris que le sieur Frazer, Commissaire Anglais, odieux par son emploi, mais personnellement détesté dans ce port, avait osé corrompre & fait passer en Angleterre un de nos bons Pilotes-côtiers, & beaucoup de Matelots Français, je me procurai toutes les preuves juridiques de ce honteux délit : mais que je ne pus jamais obtenir du Gouvernement, que le Commissaire insolent fût poursuivi pour ce crime de lèse-nation ; & je ne l'obtins pas, je m'en souviens bien, parce que les soins que je m'étais donnés à ce sujet, pouvaient être taxés de récrimination par l'Ambassadeur Anglais. Je dirai tout ; car ce n'est ici ni le lieu ni le tems de flatter personne. Un écrit destiné à relever le flagornage Anglais du *Mémoire justificatif*, ne doit pas être à son tour accusé d'une imbécile partialité pour la France.

Mais le comble de la mauvaise-foi dans les rapports de l'Ambassadeur d'Angleterre, est le compte insidieux qu'il rend à sa Cour de l'*Hippopotame*, ce vaisseau que j'ai nommé *le Fier Rodrigue*, & qui depuis a eu l'honneur d'être jugé digne par le Général Amiral d'Estaing, de contribuer, sous ses ordres, au succès des armes du Roi près la Grenade, lesquels ne sont point, comme le dit l'Écrivain emmiellé du *Mémoire justificatif*, des triomphes de gazettes, ni des succès à coups de presse ; mais de beaux & bons succès à coups de canons.

C'est

C'est le Compte insidieux qu'il rend à sa Cour de ces prétendus 14 mille fusils que j'y devais embarquer, & des autres munitions de guerre à l'usage des rebelles, cités dans le *Mémoire justificatif* ; aucun armement n'ayant été plus ouvertement, plus cruellement molesté, pour com- plaire au Vicomte de Stormont. Voici le Fait ; on le trouvera concluant.

Tant de vaisseaux arrêtés dans nos ports ; tant de dé- chargemens faits par ordre supérieur ; tant d'opérations manquées ou suspendues ; tant d'or & de tems perdu, & surtout l'obligation forcée d'exécuter rigoureusement les ordres prohibitifs de la Cour, sur les munitions de guerre, avaient enfin changé mes plans d'armemens.

Bientôt apprenant que les Anglais m'avaient enlevé beaucoup de navires, & qu'il ne me restait d'autres moyens de marcher librement que de me rendre re- doutable aux Corsaires ; je fis acheter par un Tiers & sur criées publiques, en Avril 1777, l'*Hippopotame*, vaisseau de ligne que le Roi faisait vendre à Rochefort. On le mit au radoub aussitôt, pour être armé en guer- re & marchandises ; & toute sa cargaison, de la valeur d'un million, consistant en vin, eau-de-vie, marchandi- ses sèches, & sans une seule arme, une seule caisse de munitions, fut à l'instant transportée à Rochefort, pour partir au plutôt.

Mais ce fatal Ambassadeur, dont la grande affaire était de désoler notre Commerce sur terre, pendant que les Corsaires de sa nation l'outrageaient & le pillaient sur mer ; ce profond Politique, qui partageait son temps entre le plaisir d'impatienter nos Ministres en France, & celui de les calomnier en Angleterre, s'en vint faire à Versailles des lamentations si lamen- tables sur ce navire, en disant que je feignais d'équiper un Bâtiment pour le commerce, & ne faisais qu'armer un vaisseau de guerre pour le service du Congrès, que la Cour en fut ébranlée.

Sur ces nouvelles criailleries, le Ministère, ignorant absolument que j'eusse part à cet armement qui se fe- fait sous un nom supposé, donna les ordres les plus précis

précis aux Commandant & Intendant de Rochefort de découvrir sous main le nom & l'objet du vrai propriétaire de ce vaisseau. J'appris la recherche de la Cour, & je fis adresser du lieu de l'armement, le Mémoire suivant au Ministre de la Marine, sous une signature étrangère. Si je le joins ici, c'est que son caractère & son style donneront mieux que tous mes raisonnemens, une juste idée des relations qui existaient alors entre l'Administration & le Commerce de France.

MONSEIGNEUR,

“ Sur les interrogations faites à notre Commissionnaire de Rochefort par le Commandant de la Marine, nous pensons qu'il n'y a qu'un de ces Anglais inquiets & rodeurs dont nos ports son remplis, qui ait pu semer l'alarme si mal-à-propos sur nous, & fait inspirer à votre Grandeur, par des voies qui leur sont familières, le dessein de porter une inquisition inconnue jusqu'ici sur le cabinet & les spéculations des Négocians Français.

“ Monseigneur, le vaisseau du Roi *l'Hippopotame* était à vendre : apparemment que c'était pour que quelqu'un l'achetât. Nous l'avons bien acheté, bien payé ; nous le faisons radoubber à grands frais, & nous ne croyons pas qu'il y ait rien là de contraire aux loix du Commerce, ni qui nous doive exposer au soupçon de vouloir contrarier les vues pacifiques du Gouvernement.

“ Mais si un vaisseau d'un tel galbris ne peut être destiné qu'à de hautes spéculations ; n'est-il pas naturel, Monseigneur, que nous mettions ce navire en état de ne pas craindre, en pleine paix, de se voir harcelé, canoné, visité, fouillé, insulté, dépouillé, peut-être emmené & confisqué, malgré la régularité de nos expéditions, (comme cela eut arrivé à tant d'autres), s'il se trouve une aune d'étoffe dans nos cargaisons, dont la couleur ou la qualité déplaît au premier malhonnête Anglais qui nous rencontrera ?

E

“ Lorsqu'il

“ Lorsqu’il nous aurait bien outragé & fait perdre
 “ le fruit d’un bon voyage, peut-être il en serait quitte
 “ pour vous faire répondre par le Ministère Anglais
 “ *que le Capitaine était ivre, ou que c’est un mal-entendu.*
 “ Mais votre Grandeur fait bien que, si cette excuse
 “ banale & triviale suffit pour appaiser la vindicte du
 “ Gouvernement Français, l’utile Négociant dont le
 “ métier est de confier sa fortune aux flots, sur la foi
 “ des Traités, n’en reste pas moins ruiné, malgré les
 “ dédommagemens promis, dont on fait toujours trop
 “ bien éluder l’accomplissement.

“ Cependant, Monseigneur, le Négociant maritime
 “ étant de tous les sujets du Roi celui que les Traités
 “ doivent le plus envisager, est aussi celui qui a besoin
 “ d’une protection plus immédiate. Jetez-un coup
 “ d’œil sur tous les états de la société, Monseigneur,
 “ & vous verrez que l’Administration, le Fisc, le Mili-
 “ taire, le Clergé, la Robe, la terrible Finance, & même
 “ me la classe utile des Laboureurs, tirent leur subsi-
 “ stance, ou leur fortune de l’intérieur du Royaume :
 “ tous vivent à ses dépens. Le Négociant seul, pour
 “ en augn enter les richesses ou les jouissances, met à
 “ contribution les quatre parties du monde ; & vous
 “ débarrassant utilement d’un superflu inutile, il va
 “ l’échanger au loin & vous enrichit en retour, des
 “ dépouilles de l’univers entier. Lui seul est le lien
 “ qui rapproche & réunit tous les peuples que la dif-
 “ férence des mœurs, des cultes & des gouvernemens
 “ tend à isoler, ou à mettre en guerre.

“ Si donc le Négociant se voit désormais obligé de
 “ rendre compte d’avance de ses spéculations, dont la
 “ réussite dépend toujours de la diligence & du secret,
 “ & qui sont soumises à des variations dépendantes de
 “ tous les événemens politiques ; il n’y a plus pour lui
 “ ni liberté, ni sûreté, ni succès, & la chaîne univer-
 “ selle est rompue.

“ Votre Grandeur s’apercevra bien que ce n’est pas
 “ pour éluder d’obéir que nous observons ; mais seule-
 “ ment parce que nous pensons que d’établir une in-
 “ quisi-

“ quifition fur les fécrc̀ts des Négocians, par complai-
 “ fance pour les rivaux du commerce Française & les
 “ ennemis naturels de l’Etat, eft un emploi de l’auto-
 “ rité fujct à des conféquences terribles, dont la moins
 “ funefte eft de dégoûter le Commerce & d’éteindre
 “ l’émulation, fans laquelle rien ne fe fait.

“ Lorsque notre Commiffionnaire s’eft rendu fous
 “ fon nom, adjudicataire de l’*Hippopotame*, vous avez
 “ eu la bonté, Monfeigneur, de lui promettre l’affu-
 “ rance du premier fret royal pour les Colonies : daig-
 “ nez remplir cette promeffe ; fon exécution eft le
 “ meilleur moyen de vous affurer de la vraie destina-
 “ tion de notre vaiffeau. Nous croyons, Monfeigneur,
 “ que ce feul mot renferme toutes les explications que
 “ votre Grandeur defire.

“ Nous fommes avec le plus profond refpect, &c.”

Ce Mémoire fait pour fixer la vraie destination du *Fier Rodrigue*, & défarmer la Cour, produifit un effet tout contraire en me décelant : on crut m’y reconnaître, & les cris de l’Ambaffadeur continuant fans relâche & contre mon navire & contre ma perfonne, le Ministère, à l’inftant qu’il levait l’embargo momentané mis fur tous les autres vaiffeaux du Commerce, ordonna durement d’arrêter le mien dans le port, fans lui laiffer l’efpoir de partir en aucun temps.

Ayant eu deffein de l’armer en pieces de bronze, pour qu’il fût plus léger à la marche, en guerre & marchandifes : j’avais fait acheter & transporter à grands frais, de ces canons, la quantité qui m’étais néceffaire. Un nouvel ordre, arraché par mon Euménide, arriva, qui me força de revendre mon Artillerie à toute perte, & n’en laiffa pas moins fubfifter l’embargo mis fur mon navire.

En vain j’offris personnellement au Ministère d’embarquer fur ce vaiffeau, des troupes du Roi pour Saint-Domingue, afin qu’on fût bien sûr de fa destination. En vain je propofai de foumettre ma cargaison à la vifite la plus rigoureuse, pour qu’on fût certain qu’au-

eunes munitions n'entraient dans le chargement du *Fier Rodrigue*. En vain je déposai ma soumission de faire rentrer ce vaisseau dans six mois, avec expédition & denrées de Saint-Domingue, sous peine de la perte entière & du navire & de sa cargaison, si j'y manquais. Le Ministère fut inexorable ; & malgré les plaintes qu'une telle rigueur m'arracha ; malgré la dépense énorme d'un double achat, double transport & dispendieux changement d'Artillerie ; malgré la perte résultante d'une cargaison d'un million, retenu une année entière au lieu de son départ ; malgré la mise continuelle & ruineuse de l'équipement d'un vaisseau de cette force, arrêté dans le port le même temps d'une année ; enfin malgré les protestations que le désespoir me fit faire de rendre l'Administration garante de mes pertes devant le Roi même, & pour lesquelles aujourd'hui je suis en instance aux pieds de Sa Majesté ; les Ministres, fidèles à je ne fais quelle parole arrachée par l'Ambassadeur Anglais, ne voulurent jamais consentir à lever l'embargo de mon navire ; & je déclare avec douleur, que je n'ai obtenu cette tardive justice, qu'après la notification du Traité de Commerce entre la France & l'Amérique, faite à Londres par le Marquis de Noailles, & la brusque retraite de l'Ambassadeur d'Angleterre ; c'est-à-dire, plus d'un an après le chargement & l'équipement du *Fier Rodrigue*.

Voilà ce que le Vicomte de Stormont s'est bien gardé d'écrire à sa Cour, & ce qu'il n'oserait démentir aujourd'hui. Je laisse en blanc mille autres Faits très-affligeans pour notre Commerce & notamment, pour moi ; parce que cet extrait suffit, au-delà, pour montrer quelle foi doit être accordée aux narrés, aux inculpations de ce long *Mémoire justificatif*.

Lorsque le Vicomte de Stormont résidait à Paris, & qu'il s'y débitait un mensonge politique, une fausse nouvelle un peu fâcheuse pour les Américains ; on se souvient encore que le mot des Députés du Congrès, interrogés par tout le monde, était constamment : ne croyez pas cela, Monsieur, *c'est du Stormont tout pur*.

Eh

Eh bien ! Lecteur, on en peut dire autant du Mémoire justificatif, *c'est du Stormont tout pur*, au style près, qui, bien qu'un peu traînant dans la traduction, ne manquerait pas de grâces, ni la logique de justesse, si l'Ecrivain n'oubliait pas sans cesse que le Lord Stormont en a fourni les données, & qu'il écrit pour l'injuste Angleterre, dont les usurpations, la mauvaise foi, l'arrogance & le depotisme ont fait une classe absolument séparée de toutes les sociétés humaines.

Car, si les Royaumes sont de grands corps isolés, & plus séparés de leurs voisins par la diversité d'intérêts que par les barrières, les citadelles ou la mer qui les renferment ; si leurs seules relations sont celles du *Droit-naturel*, c'est-à-dire, celles que la conservation, le bien-être & la prospérité de chacun lui imposent ; & si ces relations diversement modifiées sous le nom de *Droit des gens*, ont pour principe général, selon Montesquieu même, *de faire son propre bien avec le moins de mal possible aux autres* ; il semble que l'Angleterre, ayant mis tout son orgueil à s'écarter de cette loi commune, ait choisi pour principe fondamental de se rendre odieuse & redoutable à tout le monde, quand il n'en devrait résulter aucun avantage pour elle-même.

Ajoutez à ce damnable principe, la commodité toujours subsistante d'enfreindre les Traités, & de manquer à toutes les Conventions, sous prétexte que son Roi n'ayant qu'une autorité partagée entre lui, le Peuple & la Noblesse, le^s engagemens qu'il prend, ne peuvent empêcher la fougueuse Nation de se porter à des excès qui n'en subsistent pas moins, quoique désavoués par l'équité du Prince, ou son respect pour la foi jurée. Réunissez, dis-je, toutes ces notions, & vous n'aurez encore qu'une faible idée du Peuple audacieux qui nous accuse aujourd'hui de perfidie.

Mais pourtant, si le Roi d'Angleterre ne peut pas toujours être rendu garant des infractions de son peuple aux Traités subsistans ; à qui donc gardons-nous notre foi ? Quoi ! vous nous liez, Anglais, & ne croyez jamais l'être ? Etrange & superbe Nation, qu'il

qu'il faut admirer pour ton patriotisme & la fermeté Romaine que tu montres en tes revers actuels ; mais qu'il est temps d'humilier, pour punir & réprimer l'abus affreux que tu te fais toujours à faire de ta prospérité !

Marâtre insensée ! qui prétends à l'amour de tes enfans, quand tu ne veux les enchaîner que pour épuiser le sang de leurs veines, & l'employer à tes prostitutions ! Si l'instant est venu que ton exemple doit apprendre aux Nations qu'il n'est de politique heureuse & durable que celle fondée sur la morale universelle, & sur la réciprocité des devoirs & des égards

Si tes Ministres, aveuglés par une ambition inepte en ses vues & trompée dans ses mesures, ont imprudemment porté leur système oppressif sur tes Colonies, & les ont forcé, en prenant les armes, d'adopter pour devise, ce vers terrible, instructif & sublime de notre grand Voltaire :

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

Et si, par une suite de cette inquiète arrogance, qui ne vous permet jamais de goûter de liberté, que celle qui s'appuie sur l'oppression de vos frères, vous allez encore avoir, ô Anglais ! à pleurer la perte de l'Irlande si longtems par vous, & si injustement avilie ; repentez-vous ; frappez votre poitrine ; accusez-vous, & cessez d'accuser vos voisins de l'orage & des maux infinis, que vous seuls avez attirés sur votre patrie malheureuse.

J'ai prouvé, par vos procédés affreux envers nous, qu'il ne vous était dû de notre part qu'anathème & vengeance ; & cependant, Anglais ! vous êtes les agresseurs !

J'ai prouvé que, si la France eut suivi l'impulsion du plus juste ressentiment, elle eut dû secourir l'Amérique, la prévenir même & hâter l'instant de son indépendance ; & cependant, Anglais ! vous êtes les agresseurs !

J'ai prouvé que tournant contre l'honneur de nos Ministres l'effet de leur condescendance pour vos embarras,

barras, vous prétendez les couvrir du ridicule ineffaçable d'avoir sans cesse arrêté d'une main ce que vous les accusez d'avoir encouragé de l'autre ; qu'au lieu de leur rendre grâces du peu de fruit que l'Amérique a tiré des faibles efforts du Commerce, vous mettez ces efforts sur le compte de leur perfidie : en cela même, Anglais ! vous êtes des agresseurs très-malhonnêtes & très-ingrats.

Cependant, passe encore pour injurier. C'est votre manière de vous défendre, elle est connue ; & quand on s'est fait une mauvaise réputation, il reste au moins à jouir du triste privilège acquis par elle. On fait bien que dans votre style il en est, ô Anglais ! de la *perfidie* de la France comme de la *poltronnerie* des Américains qui ont fait mettre armes bas à vos troupes, & vous ont chassé de leur pays. A vous donc permis d'injurier tout le monde.

Mais déraisonner pour le seul plaisir d'outrager ! Déraisonner dans un Ecrit grave, & soumis au jugement des raisonneurs de l'Europe ! n'est-ce pas abuser à la fois de toutes les façons d'être audacieux ? Car enfin si le Roi de France eût eu le dessein de secourir secrètement l'Amérique, il eût au moins voulu le faire efficacement ; & dans ce cas, il ne fallait pas un grand effort pour deviner qu'en prêtant seulement un million sterling aux Etats-unis ; une espèce de proportion à l'instant rétablie entre le numéraire & le papier de leur pays, aurait soutenu le crédit & l'émulation générale, eût augmenté l'ardeur des soldats par la réalité de la paye, & peut-être eût mis les Américains, sans autre secours, à portée de terminer promptement leur guerre. Economie, ou Libéralité qui nous eût épargné près de 400 millions, que notre protection militaire nous a déjà coûté !

Donc si la morale ou la noble politique du Roi de France, l'empêcha de prendre ce parti ; c'est que ce Roi, jeune & vertueux, ne voulut pas permettre ce qu'il ne pouvait pas avouer. Toute sa conduite subséquente est la preuve de cette assertion.—Mais pourquoi donc

ce Roi si juste a-t-il subitement renoncé à sa neutralité pour s'allier avec l'Amérique?—Écoutez-moi, Lecteur, & pesez mes paroles : cette réponse est la fin de tout.

Après avoir demeuré long-temps spectateur passif, & tranquille de la guerre existante, le Roi de France instruit par les débats du Parlement d'Angleterre & par le succès des armes Américaines, que, malgré les efforts des Anglais, pendant trois campagnes successives, la force des événemens séparait enfin l'Amérique de l'Angleterre : Instruit aussi que les meilleurs esprits de la nation Anglaise s'accordaient à penser, à dire hautement dans les deux Chambres qu'il fallait à l'instant reconnaître l'indépendance des Américains, & traiter avec eux sur le pied de l'égalité : Le Roi ne pouvant plus se tromper sur le véritable objet des armemens de l'Angleterre, lorsqu'il voyait le peuple Anglais demander à grands cris la guerre contre lui, faire offres de lever la milice nationale à ses frais, & de fournir volontairement, par chaque *Shire* ou Comté, un certain nombre de soldats, pourvu qu'ils fussent employés contre la France : S'étant d'ailleurs bien assuré que les Amiraux Anglais qui avaient nettement refusé de servir contre l'Amérique, étaient néanmoins nommés à des commandemens d'escadres qui ne pouvaient donc plus la menacer : Trop certain enfin des millions qu'on répandait & des efforts qu'on faisait pour diviser les esprits, tant au Congrès en Amérique, que ceux de la Députation en France ; & sur-tout connaissant bien l'espoir secret qu'on avait à Londres d'engager les Américains, par l'offre inopinée de l'indépendance, à se réunir aux Anglais contre la France, à la punir, par une guerre sanglante & combinée, de trois ans de froideurs & de refus de s'allier à l'Amérique. Pressé par tant de motifs accumulés, le Roi s'est déterminé, mais publiquement & sans aucun mystère, mais sans déclarer la guerre aux Anglais, encore moins la leur faire sans la déclarer, comme ils en ont établi l'odieux usage ; sans vouloir même entamer de négociations préjudiciables à la Cour de Londres, & par une suite modérée de la neutralité qu'il avait adoptée,

adoptée, le Roi, dis-je, s'est enfin déterminé à reconnaître l'indépendance de l'Amérique, à former un Traité de commerce avec les nouveaux Etats-unis ; mais sans exclusion de personne, pas même des Anglais, à la concurrence de ce commerce.

Certes, si les règles de la justice, de la prudence & le soin de sa propre sûreté n'ont pas permis au Roi de différer plus long-temps cette reconnaissance d'un honorable affranchissement, & d'une indépendance dont les Anglais se flattaient de faire tourner bientôt leur honteux aveu contre nous-mêmes ; au moins faut-il convenir qu'aucun Acte aussi intéressant, aussi grand, aussi national, ne s'est fait avec plus de modération, de candeur, de noblesse & de simplicité ; tous caractères absolument opposés à la *perfidie* dont l'insolence Anglaise a voulu tâcher la France & le Roi dans son *Mémoire justificatif* : Ce qu'il fallait prouver.

Quant à moi, dont l'intérêt se perd & s'évanouit devant de si grands intérêts, moi faible Particulier, mais courageux Citoyen, bon Français, & sincère ami du brave Peuple qui vient de conquérir sa liberté ; si l'on est étonné que ma faible voix se mêle aux bouches de tonnerre qui plaident cette grande cause ; je répondrai qu'on n'a besoin de puissance que pour soutenir un tort, & qu'un homme est toujours assez fort quand il ne veut qu'avoir raison. J'ai fait de grandes pertes ; elles ont rendu mes travaux moins utiles que je ne l'espérais à mes Amis Indépendans ; mais comme c'est moins par mes succès que par mes efforts que je dois être jugé, j'ose encore prétendre au noble salaire que je me suis promis, l'estime de trois grandes Nations, la France, l'Amérique, & même l'Angleterre.

P. A. CARON DE BEAUMARCHAIS.

L E T T R E

Du Duc de PRASLIN au Comte de VERGENNES.

J'AI reçu, MONSIEUR, il y a quelques jours, une petite Brochure, qui a pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, &c.* Je n'y ai d'abord fait aucune attention, parce que je m'occupe rarement de la lecture des Brochures, & sur-tout de celles qui sont relatives à la Politique; mais le bruit, que celle-ci a fait dans le Public, a excité ma curiosité; & j'aurois peine à vous exprimer, à quel point j'ai été surpris d'y trouver page 35. le passage suivant : *Mais mon courage renaîssoit, quand je pensois que ma Patrie seroit vengée de l'abaissement, auquel on l'avoit soumise en fixant par le Traité de 1763. le petit nombre de Vaisseaux qu'on daignoit encore lui souffrir.*

Si cet Ecrit, MONSIEUR, étoit l'ouvrage d'un Particulier sans mission, qui ne s'est pas donné la peine de lire le Traité dont il parle, j'aurois méprisé l'affertion erronée, qui s'y trouve; mais il passe dans le monde pour être publié sous l'autorité du Gouvernement. Dès-lors on doit croire, qu'il ne contient que des vérités; & la part, que j'ai eue à ce Traité, ne me permet pas de voir avec indifférence l'Article, que je viens de rapporter, qui intéresse à la fois mon honneur, celui de la Nation, & la mémoire du feu Roi.

Vous sçavez certainement, MONSIEUR, que dans le Traité de *Paris* il n'y a aucun Article, qui fixe le petit nombre de Vaisseaux, que la *Grande-Bretagne* daigne encore souffrir à la *France*; que même dans tout ce Traité, (qui n'a point d'Article secret,) il n'y a pas un seul mot, dont on puisse tirer une induction de cette nature :

Et,

Et, si vous voulez vous faire représenter toute la Négociation, qui l'a précédée, vous verrez, qu'une pareille Clause n'a jamais été proposée: Les Ministres *Anglois*, avec qui nous avons traité, connoissoient tout l'avantage de leur position; & ils ont très-bien sçu se prévaloir de nos pertes & de nos malheurs pour demander des Conditions de Paix proportionnées à leurs succès. Mais, MONSIEUR; (& c'est une justice, que je leur dois,) ils pensoient noblement: Ils sçavoient les égards, qui sont dûs aux grandes Puissances: Ils n'ont jamais hazardé des Propositions insultantes; & j'ose dire, qu'ils me connoissoient assez pour prévoir la manière dont j'y aurois répondu. J'ajouterai encore, que le feu Roi, qui sçavoit soutenir la dignité de sa Personne & l'indépendance de sa Couronne, n'auroit jamais permis à aucun de ses Ministres de mettre sous ses yeux une Clause aussi étrange. La Paix étoit alors désirée par tout le Royaume. On alloit même jusqu'à la regarder comme nécessaire; mais je puis attester, qu'elle n'auroit jamais été faite, si nos Ennemis l'avoient mise au prix du deshonneur.

Au surplus, MONSIEUR, cette prétendue limitation de nos Forces maritimes, démentie par tous les Actes du Traité & par toute la Négociation, l'est encore aux yeux de tout l'Univers par le seul fait du rétablissement de notre Marine. Il est notoire, qu'elle étoit presque anéantie en 1763; & depuis cette époque l'on n'a cessé de travailler publiquement dans nos Ports à la remettre sur le pied le plus respectable, où elle ait été depuis le commencement de la Monarchie. Quand j'ai quitté ce Département, la *France* avoit déjà soixante-quatre Vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les Chantiers, toutes les matières nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cinquante grosses Frégates ou Corvettes. Les *Anglois* voyoient ce rétablissement d'un œil inquiet & jaloux; mais ils n'en ont jamais porté de plainte. Ils sçavoient bien, qu'ils n'avoient pas le droit de s'y opposer; & on peut croire, que, s'ils y avoient été autorisés par le Traité de

Paris, ils n'auroient pas négligé de faire valoir un titre si utile & si glorieux.

J'ai peut-être trop étendu mes observations sur un Article, dont l'erreur se décèle d'elle-même: Mais, MONSIEUR, occupant aujourd'hui la Place, qui m'a été confiée autrefois, vous êtes plus fait qu'un autre pour sentir & pour approuver mes motifs; & je crois, que vous penserez comme moi, qu'il est de la justice & de la dignité du Roi de faire desavouer publiquement l'Article que je lui dénonce. Je ne craindrai pas même de dire, qu'il doit cette satisfaction à la mémoire de son Grand-Père, à l'honneur de sa Couronne, & à celui de la Nation qu'il gouverne.

J'espère, MONSIEUR, que vous voudrez bien mettre sous les yeux de S. M. ma juste & respectueuse réclamation avec les titres, sur lesquels elle est fondée, & me faire part des ordres, qu'Elle jugera à propos de donner en conséquence. J'ai l'honneur &c.

L E T T R E

Du Duc de CHOISEUL au Comte de VERGENNES.

J'AI reçu, MONSIEUR, de la part de l'Auteur un Ecrit ayant pour titre: *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres.* On assure, MONSIEUR, que cet Ouvrage vous a été lu: L'on ne peut pas douter, par la manière dont il se publie, qu'il ne soit autorisé par le Gouvernement. C'est d'après cette opinion que je pense, que vous trouverez naturel, que j'aye l'honneur de vous faire observer, qu'il se trouve dans cet Ecrit une fausseté de fait & de bon sens, sur laquelle il est juste, décent, & même politique d'éclaircir authentiquement le Roi & le Public.

Mr. de Beaumarchais, à la page 35, de son *Mémoire*, après avoir fait le tableau vraiment touchant, & jusqu'à ce moment-ci inconnu de l'*Europe* entière, des anxiétés qui le desséchoient d'insomnies; après avoir peint les soupçons,

soupçons, l'inquiétude, & les reproches de la *France*, de l'*Amérique*, & de l'*Angleterre*, dont il étoit la victime, dit, qu'il a vu renaitre son courage, quand il a pensé, que sa Patrie seroit vengée de l'ambaissement, auquel on l'avoit soumise, en fixant par le Traité de 1763, le petit nombre de Vaisseaux, qu'on daignoit encore lui souffrir. C'est cette assertion fausse & absurde, que je prends, MONSIEUR, la liberté de vous dénoncer. Vous connoissez le Traité de 1763. Vous sçavez, que dans le fait rien n'est si dénué de vérité & de vraisemblance, que ce qu'ose avancer affirmativement Mr. de *Beaumarchais*. Si vous vous êtes fait rendre compte de la Négociation de ce Traité, qui doit être dans vos Bureaux, vous aurez vu, que ce fut l'*Angleterre* qui la première proposa la Paix à la *France*, & que, malgré ses succès, elle respectoit trop la grandeur du Roi pour imaginer de lui proposer une condition aussi humiliante. Le Ministre de la Marine ne peut pas ignorer, que la plus grande partie des Vaisseaux, employés dans la Guerre actuelle, ont été donnés gratuitement au Roi en 1762, par les différents Corps & Communautés de son Royaume, & qu'ils ont été construits aussi-tôt après la Paix de 1763. Ainsi il ne peut y avoir aucune difficulté de publier la fausseté du fait avancé par Mr. de *Beaumarchais* : Mais j'aurai l'honneur de vous observer, MONSIEUR, que ce fait faux, consigné dans un Ecrit que l'on suppose approuvé par le Ministère, peut avoir des conséquences dangereuses.

La premiere seroit, que le Roi fut dans l'erreur sur un fait de cette importance : Sa Majesté n'ignore pas, sans doute, que ses Ministres ont connoissance du Mémoire de Mr. de *Beaumarchais* : Naturellement Elle doit croire, que ce qui est dit dans ce Mémoire sur le dernier Traité est exact. Son cœur noble & sensible est sûrement peiné d'une condition de ce Traité aussi humiliante pour la mémoire du feu Roi, & aussi deshonorante pour la Nation, dont il est le Souverain. Je crois, MONSIEUR, qu'il est juste & instant, que vous détrompiez Sa Majesté, en mettant sous ses yeux la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. J'ose même désirer, que

que vous disiez au Roi, que, quelque soumis que j'eusse aux volontés du feu Roi par devoir & par respect, il n'auroit pas été en moi de contribuer par ma signature à un Article aussi contraire à l'honneur de son Règne.

L'affertion positive de Mr. de *Beaumarchais* peut faire craindre un autre danger, si elle n'étoit pas pulvérisée dans son principe par l'autorité du Roi avec la plus grande authenticité. Vous sçavez, MONSIEUR, que la prévoyance est une des qualités les plus essentielles en Politique. Quelque formidables que soient les forces du Roi, quelque grands que soient le pouvoir & l'influence de Sa Majesté en *Europe*, quelques talens que l'on puisse avoir pour diriger sa puissance respectable, le sort des Armes dépend de tant de hazards, que l'on éprouve quelquefois des malheurs, même en suivant les projets les plus habilement combinés. Je suis bien éloigné de craindre des revers dans la Guerre actuelle: Mais qui peut répondre des événemens dans une autre Guerre? Et, si ces événemens conduisoient au désir, au besoin de rechercher la Paix, les *Anglois*, qui à *Geertruidenberg* n'ont pas pensés à limiter les forces de la *France*, qui en 1763, n'ont pas eu, même en imagination, la hardiesse de faire une telle Proposition, ne feroient-ils pas autorisés, d'après un Mémoire où cette Proposition est posée en fait, d'après un Mémoire avoué par le Ministère de *France*, d'avancer, comme prétention, cette condition de Paix, sans craindre de revolter des Ministres & une Nation, qui auroit imaginé d'elle-même de passer sous ce joug?

Je vous demande pardon, MONSIEUR, de m'être étendu aussi longuement sur cet objet. Je n'ai pu me refuser à l'intérêt que je dois y prendre; & j'ai cru que, lorsque Mr. de *Beaumarchais* faisoit part à l'*Europe* de ses sentimens sur les différends de l'*Angleterre* & de l'*Amérique*, & de sa volonté de soutenir l'honneur & les droits de la Couronne de *France*, je pouvois vous confier mon sentiment sur un fait, qui intéresse la gloire du feu Roi, lorsque j'avois l'honneur d'être son Ministre. J'ai celui d'être &c.

Réponse

R E P O N S E

Du Comte de VERGENNES à la Lettre du Duc de PRASLIN.

C'EST avec beaucoup de raison, MONSIEUR LE Duc, que vous réclamez contre le passage inséré dans l'Ecrit, ayant pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres*, qui suppose une limitation du nombre de Vaisseaux, que la France pourroit entretenir. Le Roi & son Conseil n'ont pas été moins choqués de cette absurde & mensongère assertion, que vous vous en montrez offensé. Quoique cet ouvrage soit d'un Particulier sans aucune mission, & qui à eu l'étourderie d'écrire d'après des préjugés populaires, sans prendre la peine de s'éclairer par la lecture des Actes du Traité de 1763, ou auprès des Personnes, qui auroient pu lui fournir des lumières sûres, & par conséquent que son erreur ne puisse faire dogme & tirer à conséquence, Sa Maj. a néanmoins jugé devoir en détruire jusqu'à la trace. Je joins ici, MONSIEUR LE Duc, une Copie de l'Arrêt, que le Roi a rendu dans son Conseil : J'espère, qu'il vous paroîtra satisfaisant & remplir tout ce que vous pouvez désirer. J'ai l'honneur d'être, &c.

A R R Ê T

Du Conseil d'Etat, portant Suppression des Observations de Mr. de Beaumarchais, &c.

LE Roi étant informé, qu'il s'est répandu dans le Public un Imprimé, ayant pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais* ; Sa Majesté y auroit remarqué avec surprise, outre différentes assertions hasardées & qualifications trop peu ménagées, que l'Au-

teur auroit établi en fait " qu'il existoit dans le Traité de Paris de 1763, une stipulation, soit publique, " soit secrète, qui limiteroit le nombre des Vaisseaux " que la France pourroit entretenir : " Cette allegation étant entièrement contraire à la vérité, & démentie tant par le Traité qui ne renferme aucun Article secret, que par les Actes qui l'ont précédé & suivi, Sa Majesté auroit estimé ne pouvoir laisser subsister une assertion aussi absurde. Considérant en outre, que cet Ecrit a été publié & répandu en contravention aux Réglemens de la Librairie; Sa Majesté étant en son Conseil, de l'avis du Garde des Sceaux, a ordonné & ordonne, que le dit Imprimé, ayant pour titre : *Observations sur le Mémoire Justificatif de la Cour de Londres, par Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais*, sera & demeurera supprimé: A fait & fait Sa Majesté expresses inhibitions & défenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs & autres, d'imprimer, vendre, colporter & distribuer le dit Ecrit: Enjoint à tous ceux qui en auront des Exemplaires, de les rapporter dans quinzaine pour tout délai au Greffe du Conseil, pour y être supprimés; ordonne en outre Sa Majesté, que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera: Enjoint au Sieur Lieutenant-Général de Police à Paris de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt. *Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à VERSAILLES, le 19, Décembre 1779.*

(Signé)

AMELOT,

F. D. N.

ité
ue,
aux
ion
ant
que
esté
ion
t a
ens
de
ne,
sur
par
eu-
in-
Col-
&
au-
une
up-
lent
oin
e a
rét.
au d

OT,

